

Conduite en sécurité des engins de chantier – CACES® R482

Formation recyclage

1/2

 2 à 4 JOURS*

FORMATION CERTIFIANTE

INTER

INTRA

82% DE REUSSITE**

Contactez-nous afin de déterminer sur quel engin vous devez former votre collaborateur. Formation se déroulant chez notre partenaire ATSI

OBJECTIFS

Être en capacité de :

- **Conduire** un engin de chantier dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel.
- **Intégrer** les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite de l'engin de chantier conformément au Référentiel du CACES® R482.
- **Rendre compte** des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de l'engin.

POUR QUI ?

- Conducteurs ou futurs conducteurs d'engins de chantier.

PRÉ-REQUIS

- **Capacité à lire et écrire** le français pour lire et comprendre les consignes et caractéristiques des matériels utilisés.
- Être titulaire d'un CACES valide de moins de 10 ans.

ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRE

En l'absence de ces équipements de protection individuelle, le stagiaire ne sera pas admis à suivre la formation

* Selon la catégorie d'engin

** Taux de REUSSITE constaté en 2023 sur l'ensemble des formations CACES réalisées par ATSI



CLIQUEZ ICI POUR LE PLANNING DES FORMATIONS

CONTENUS

- Réglementation et textes en vigueur
- Les rôles et responsabilités : du chef d'équipe, du chef de chantier, du conducteur de travaux
- Grands principes de la conduite en sécurité
- Principales caractéristiques et catégories d'engins
- Fonctionnement des organes de service, des dispositifs de sécurité
- Vérifications avant mise, remise en service et vérifications périodiques
- Début de poste
- Principaux risques
- Règles de conduite, de circulation, de stationnement
- Gestes de commandement de manœuvre.

Exercices pratiques sur engins de chantier : conduite, circulation, manœuvres, maintenance

- Contrôle visuel de l'état de l'engin
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Circulation sur différents sols dans différentes conditions de pente, en virage, en marche avant et arrière sur circuit
- Conduite dans le respect des conditions de circulation avec souplesse et précision des manœuvres
- Opérations de fin de poste
- Chargement et déchargement sur porte-engins
- Réalisation des opérations d'entretien de 1er niveau
- Réalisation des différents niveaux des réservoirs
- Rendre compte de son activité.

TARIF : Nous consulter

PROCHAINE SESSION :
Nous consulter

SIRET : 78461739100015 - NAF 8559 B - TVA FR36784617391 - Déclaration Activité : 11 75 00 337 75



Accès limité pour les personnes à mobilité réduite, veuillez-nous contacter

Création le 11.07.2021

Révision le: 17.04.2024

Auteur: VM

9 rue Saint Lambert 75015 PARIS
01 80 18 92 60 – inscription@aformaba.fr



ENGINS DE CHANTIER

R372m à R482

Ancienne catégorie	Type d'engins concernés	Nouvelle catégorie
1	Engins compacts 	A
2	Engins d'extraction à déplacement séquentiel 	B1
	Engins sondage / forage à déplacement séquentiel 	B2
	Engins rail-route à déplacement séquentiel 	B3
3	Engins de réglage à déplacement alternatif 	C2
4	Engins de chargement à déplacement alternatif 	C1
5	Engins de finition à déplacement lent 	Non concerné
6	Engins de nivellement à déplacement alternatif 	C3
7	Engins de compactage 	D
8	Engins de transport 	E
9	Chariots de manutention tout terrain 	F
10	Conduite des engins hors-production 	G

Guide de correspondance – nouvelles recommandations CACES

* Selon la catégorie d'engin

** Taux de R2USSITE constaté en 2023 sur l'ensemble des formations CACES réalisées par ATSI

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

> Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite d'engins de chantier sont réalisées en fin de formation conformément à la recommandation R482 de la CNAMTS en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.

- La délivrance du CACES permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Selon la Recommandation R482 le renouvellement du CACES® est obligatoire avec une périodicité de 10 ans.

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

> Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

L'itinéraire pédagogique est articulé autour d'un apport de connaissances théoriques relatives à l'utilisation des engins de chantier en toute sécurité, et d'exercices pratiques de conduite du véhicule.

MOYENS TECHNIQUES

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard. Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.

PROFIL DES INTERVENANTS

- Formateurs formés à la pédagogie, expérimentés dans la conduite des engins de la catégorie concernée et titulaires du ou des CACES ® correspondants. Le testeur est agréé par un organisme.
- Certificateur accrédité par le COFRAC.